

Le nombre total des États membres de l'Organisation est de 80. Celle-ci se compose de trois organes principaux: la Conférence générale, le Conseil exécutif, le Secrétariat. C'est la Conférence générale qui établit les lignes de conduite. Elle se réunit tous les deux ans et a pour fonctions principales d'examiner les demandes d'admission, d'élire le Conseil exécutif, de tracer le programme et de voter le budget des deux années suivantes.

Conformément aux résolutions adoptées à la Conférence générale tenue à Nouvelle-Delhi (Inde) en 1956, l'UNESCO s'occupe activement de trois grandes œuvres: extension de l'enseignement primaire en Amérique latine; recherches scientifiques sur les terres arides; et compréhension de part et d'autre des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. La Conférence générale (Paris, novembre 1958) a adopté des mesures en vue d'encourager ces œuvres et de poursuivre l'application des autres articles du programme de l'UNESCO (instruction, sciences naturelles, sciences sociales, activités culturelles, information des masses, assistance technique et échange de personnes entre nations). Le budget de l'Organisation pour 1959-1960 est d'environ 26 millions, étant taxé à raison de 2.96 p. 100. La quote-part du Canada (2.96 p. 100) est d'environ \$750,000 pour les deux années.

Au Canada, c'est le ministère des Affaires extérieures qui assume les charges que comporte l'association à un organisme intergouvernemental sur le plan international. Il est conseillé et aidé par la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO, créée par le Conseil des Arts du Canada en août 1957. La Commission s'occupe de coordonner la participation canadienne au programme de l'UNESCO, tant au pays qu'à l'étranger. Ses membres comprennent 26 représentants d'organismes bénévoles et de corps publics. Une partie des membres sont choisis par rotation, tous les deux ans, parmi plus de 40 organismes nationaux bénévoles, associés à la Commission à titre d'"organismes de coopération". La Commission nationale comprend aussi un certain nombre de membres consultants qui représentent les organismes gouvernementaux. Elle a tenu sa première réunion en février 1958. Le secrétariat est établi à Ottawa, au siège du Conseil des Arts.

PARTIE III.-RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELLES

Section 1.—Le Conseil national de recherches*

Historique et organisation.—L'organisation de la recherche à l'échelon national remonte à 1916, année de la création, par le gouvernement canadien, du Conseil consultatif honoraire de recherches scientifiques et industrielles sous la tutelle d'une commission du conseil privé. Des dispositions furent prises pour diriger et coordonner les travaux de recherche, organiser des enquêtes coopératives, pourvoir à la formation post-universitaire de chercheurs et encourager la poursuite des recherches par des subventions aux professeurs d'université. Telle fut l'assise de l'œuvre du Conseil, de 1916 à 1924.

Une commission spéciale du Parlement, chargée d'étudier une proposition visant à l'établissement de laboratoires nationaux, appuya la proposition et en 1924 le Parlement revisait la loi sur le Conseil de recherches. On installa des laboratoires temporaires, et le succès des recherches sur l'utilisation des calcaires magnésiens comme réfractaires fut si éclatant qu'on décida de rétablir sur une vaste échelle une industrie de guerre qui avait été créée durant le premier conflit mondial. Par suite de cette réussite, le gouvernement affecta en 1929-1930 des fonds à de nouveaux laboratoires.

L'immeuble du Conseil national de recherches, rue Sussex, à Ottawa, a été inauguré en 1932; en 1939 a commencé la construction de l'édifice de l'aérodynamique sur un emplacement de 130 acres situé en bordure du Chemin de Montréal, immédiatement à l'est d'Ottawa. D'autres bâtiments furent érigés plus tard au même endroit, dont des ateliers de menuiserie et de travail sur métaux, ainsi que des laboratoires distincts aux fins des recherches sur les moteurs, l'essence et l'huile, l'hydraulique et des ouvrages d'art. Ces installations ont depuis été agrandies et de nouveaux immeubles ont été construits pour le génie, l'étude des basses températures et l'aérodynamique des grandes vitesses. L'année 1952 a été marquée par la construction d'un laboratoire de rayons cosmiques, d'un bâtiment

* Rédigé par John R. Kohr, Bureau des relations extérieures, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa.